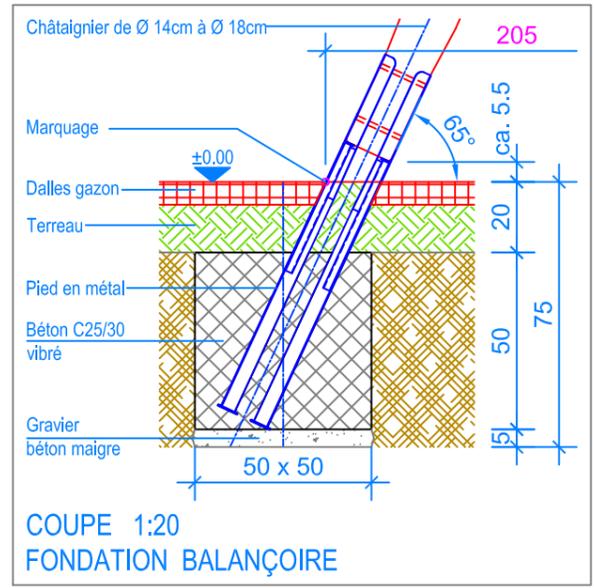


PLAN 1:50

- Limite minimale avec dalles gazon
- - - Espace de chute
- - - - Zone d'impact libre



COUPE 1:20  
FONDATION BALANÇOIRE

Après une à deux semaines de jeu, vérifier à nouveau tous les vis et raccords et les resserrer si nécessaire.

**CHECK-LIST MATERIEL LIVRE:**

- 3 poteaux pré-montés
- 2 poutres horizontales et une feuille en inox, vis inclus et 6 vis de fixation
- 1 siège en corde trio, 1 siège en caoutchouc et 1 siège en toile, inclus fixations articulées et chaînes de sécurité

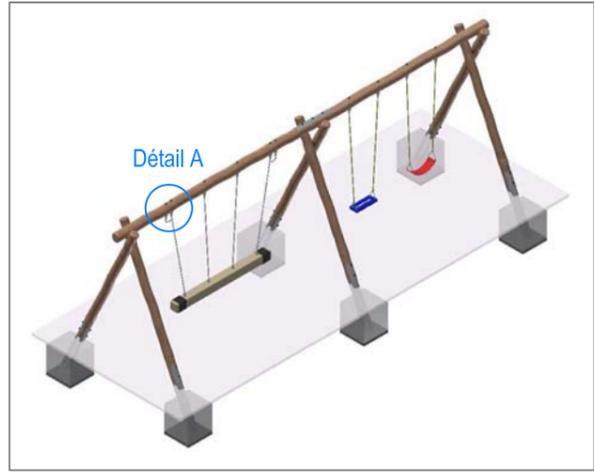
**INSTRUCTIONS DE MONTAGE:**

1. Creuser 6 trous de 50 x 50 x 75 cm et remblayer le fond des trous ainsi réalisés avec 5 cm de gravier / béton maigre.
2. Boulonner les poutres horizontales avec le manchon de liaison en acier inox.
3. Poser les poteaux assemblés dans les trous (écartement 205 cm niveau terrain fini).
4. Poser la poutre horizontale sur les poteaux inclinés, puis boulonner avec les vis.
5. Mettre à niveau la poutre horizontale située à 230 cm du sol (niveau fini du terrain déjà indiqué contre les pieds en métal).
6. Caler le portique dans les trous, puis remplir le tout avec du béton (C25/30 vibré) jusqu'à 20 cm du niveau fini du terrain et laisser le béton prendre.
7. suspendre le siège en corde trio (distance entre le sol et le dessous du siège 45 cm).
8. suspendre les sièges (distance entre le sol et le dessous du siège 40 cm).

**Détail A**



Chaîne de sécurité:  
Mouqueton à fixer  
dans le 4ème maillon



**Fuchs Thun AG**  
 Tempelstrasse 11, CH-3608 Thun  
 Tel. 033 334 30 00  
 Internet: www.fuchsthun.ch  
 E-Mail: info@fuchsthun.ch  
 Conseil et vente Suisse romande  
 Tél. 079 314 64 50

|   |                  |                   |
|---|------------------|-------------------|
| Objekt: Instructions de montage dalles gazon et dalles antichocs:<br>3.06.95 Balançoire siège en corde trio avec balançoire double en châtaignier |                  |                   |
| Dat.: 07.03.2022  | Rev.: 08.03.2024 | PLNr.: 3.06.95    |
| Gez.: M.Trüeb   | Rev.: -          | Mst.: 1:50 / 1:20 |